

UNE MAEC « CONVERSION AU SEMIS DIRECT SOUS COUVERT » EST EN FIN DE GESTATION

Il s'agit d'une information de toute première importance. Cette Maec, sur laquelle planchent quelques spécialistes des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement avec l'aide de responsables professionnels mais aussi des représentants des associations et mouvements AC depuis près d'une année, devrait voir le jour très prochainement. L'objectif de cette mesure est d'accompagner le changement de pratiques pour les productions de grandes cultures et d'améliorer sur le long terme leurs performances globales, techniques et environnementales.



PAR FRÉDÉRIC THOMAS

Ainsi, cette Maec devrait inciter les agriculteurs à limiter au maximum le travail du sol, à mettre en place un couvert tout au long de l'année et à diversifier les rotations. Il est même écrit que le travail mécanique doit être remplacé par le travail des organismes vivants du sol: une vraie révélation ! En fait, ce projet vise clairement à faire la promotion du semis direct sous couvert végétal. Il est stipulé qu'il s'agit d'une des formes d'agriculture sans labour qui consiste à semer directement avec une perturbation du sol qui se limite uniquement à ouvrir un mince sillon dans un couvert végétal vivant ou mort (mulch). Un roulage est admis pour finir d'établir le contact « sol-graine » et un travail du sol localisé de type « strip-till » est toléré pour les cultures de printemps ainsi qu'un scalpage pour la destruction du couvert. Dans le préambule, il est également compris que cette pratique culturale nécessite une période d'apprentissage, notamment au niveau des successions culturales comme la bonne maîtrise des couverts d'interculture. Un temps d'appropriation par l'agriculteur est donc nécessaire pour permettre une parfaite adaptation de ces pratiques au contexte particulier de son exploitation. Une part importante de cette mesure s'attache à les accompagner pendant la période de transition et, pour cette raison, l'accent est fortement orienté sur l'acquisition de connaissances, l'échange entre praticiens et le suivi de l'évolution des sols. En parallèle, le respect des obligations est attendu de manière échelonnée sur les parcelles engagées.

Les engagements souscrits par les bénéficiaires

Conformément aux objectifs, les bénéficiaires devront suivre des journées de formation sur la mise en œuvre cohérente de ces pratiques et, dès la seconde année, ils devront participer à au moins une journée d'échange au champ. À ce titre, est-ce que les conférences et journées de terrain déjà organisées par nos associations, le NLSD, les réunions TCS et même l'abonnement à votre revue préférée vont rentrer dans ces dispositions ? Pour ce qui est des usages phyto, le bénéficiaire qui sera contraint à au moins 4 cultures sur les 5 années ne devra pas dépasser annuellement l'IFT herbicides et hors herbicides de référence propre aux cultures et à son territoire. Au-delà de ces points clés et d'un cahier d'enregistrement des pratiques pour chaque parcelle, l'intéressé devra aussi réaliser des analyses de sol en année 1 et à la fin de l'engagement (le nombre sera modulé en fonction du territoire). Il devra également veiller à ce que le bilan humique soit positif ou au moins équilibré pour chaque parcelle en fin de contrat. Dernière originalité : la mesure oblige à une analyse par l'Observatoire agricole de la biodiversité (OAB) des vers de terre sur 2 parcelles entre le début et la fin de l'engagement. Concernant la progressivité des pratiques culturales, l'idée est que 50 % des surfaces soient en SD la première année, 75 % la seconde et 100 % la 3^e année et à suivre, à l'exception des cultures de printemps qui pourront bénéficier d'un travail superficiel ou localisé. Pour être éligible, il faudra, par ailleurs, engager au moins 50 % de sa surface agricole. Enfin, la couverture permanente et protection des sols devront être assurées par les cultures, des couverts végétaux ou par les résidus de récolte. En revanche, il sera requis d'implanter une culture ou un couvert dans un délai de 6 semaines après la récolte du précédent. Les pailles ou résidus de récolte ne doivent donc pas être enfouis et, s'ils sont exportés, l'interculture doit être semée immédiatement et le bilan humique doit rester positif sur la durée.

Forme et montant du soutien

Il s'agirait d'un soutien pluriannuel de 5 ans avec une aide payée en €/ha engagé qui avoisinerait les 160 €. Au-delà de ce montant, il est intéressant d'analyser la méthode de calcul qui a conduit à déterminer ce niveau d'aide. Premièrement, la perte de rendement possible estimée à 15 % se trouve annulée par la réduction des charges (carburant, mécanisation et main-d'œuvre). Les couverts ne sont pas rémunérés non plus mais la perte potentielle de marge brute pour les cultures nouvelles rapporte 100 €/ha sur toute la surface. À cette somme, il faut ajouter 3€/ha pour les

journées de formation et de terrain et environ 60 € pour couvrir les frais d'analyses de sol, les respects des indices IFT, le calcul des bilans humiques et le suivi annuel d'un indicateur biologique. Bien que toujours trop contraignant, exigeant, restrictif et pas facile à mettre en œuvre dans certains contextes pédoclimatiques ou régions spécifiques, cette Maec est cependant très intéressante et constitue une ouverture qu'il faut saluer et encourager. C'est premièrement une vraie reconnaissance des pratiques de l'AC et surtout de leurs intérêts environnementaux globaux (sol, climat, biodiversité, qualité de l'eau...). Plus de 10 ans après nos collègues suisses qui soutiennent pragmatiquement ces approches, c'est un signal fort qui va enfin faire émerger cette troisième voie de l'ombre. S'appuyant sur notre réussite, cet encouragement va permettre de séduire un plus grand nombre d'agriculteurs pour l'intérêt de tous. C'est certainement aussi le moyen de créer un nouveau dialogue constructif avec le grand public et les consommateurs. Qui sait, l'AC pourra peut-être à l'avenir accéder à son propre label « Terre vivante » comme l'ont déjà mis en œuvre nos amis québécois... Même s'il s'agit d'une mesure d'apparence assez complexe dans son suivi, les divers éléments agréés confirment une bonne connaissance du sujet par les personnes qui ont travaillé sur le projet. C'est rassurant pour la suite, même si l'on peut comprendre la recherche d'un maximum de mesures simples à caractères vérifiables qui facilitent le suivi et le contrôle. Il faut espérer que ce niveau de compétences et de compréhension pour un dossier technique complexe, associé à cette bonne écoute des professionnels, continue de prévaloir pour faire évoluer cette mesure et même en produire de nouvelles afin de prolonger l'accompagnement de cette dynamique. Enfin et avec ce projet de Maec, même si ce n'est que timidement, on commence gentiment à migrer d'une politique de moyens vers une vraie exigence de résultats (suivi des IFT, bilan humique, analyses de sol, mesures de l'évolution de l'activité biologique). Comme nous le demandions depuis longtemps, il s'agit d'un énorme progrès en matière de posture qui laisse plus de liberté dans l'action mais retire la possibilité de se cacher derrière des objectifs techniques simplistes sans réelles exigences de résultats. Une question importante reste cependant en suspens : comment va-t-on vous considérer, vous les fidèles lecteurs de TCS qui, sans aides financières ni même soutiens techniques, avez pris le risque d'introduire le non-labour sur vos fermes et même contribué au développement de connaissances et d'un savoir-faire dont on veut faire la promotion aujourd'hui ?

Il serait regrettable et surtout très mal venu de vous oublier alors que c'est vous qui êtes à l'origine de cette troisième voie qui commence à faire écho. Espérons donc que dans la finalisation de ce projet, les responsables fassent preuve de bon sens et accordent aussi cette Maec à ceux qui ont eu l'audace de déjà s'engager. Il pourrait s'agir d'une indemnisation ou d'une récompense pour votre contribution aux travaux de recherche au champ qui a permis la mise au point et l'émergence de ces pratiques en association avec une forme d'aide directe pour vous encourager à continuer de faire progresser la dynamique vers encore plus d'efficacité et d'agro-écologie. Si cette Maec est finalisée comme elle a été présentée, sans oublier ce dernier point essentiel à nos yeux, la campagne 2017 commencerait plutôt sous un angle très favorable pour l'AC.

Toute l'équipe de TCS en profite pour vous offrir ses meilleurs vœux.

4 / En culture

Couverts à durée indéterminée : quand Arvalis mène l'enquête.

8 / Recherche

Restructurer un sol à l'aide d'un couvert végétal : à quelle vitesse. Un essai en arboriculture fruitière avec le sorgho du Soudan.

13 / Reportage

Christophe Cassoulong : une transition radicale pour une production accrue.

17 / Dossier ressources

Colin Rosengren : associations de cultures, rencontre avec le « maître ».

27 / L'événement

Le festival du NLSD 2016 : fertilité des sols, à tous points de vue.

31 / Biodiversité fonctionnelle

Auxiliaires de cultures : des bandes enherbées pour favoriser l'abondance et la diversité des carabidés.

34 / Échos du terrain

Leva d'Angers : utiliser l'agro-diversité et la biodiversité du sol pour produire.

Journée innovation agronomique Vivescia le 9 février 2017 : les couverts en interculture pour développer le sol.

En couverture

Blé en Seine-et-Marne, dans un couvert de trèfle blanc implanté avec un colza associé l'année précédente. ©F. Thomas



Techniques Culturelles Simplifiées Revue indépendante ATC - 23 rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz **Directeur de la publication** Frédéric Thomas **Rédaction** Frédéric Thomas, Matthieu Archambeaud, Cécile Waligora. **Secrétariat de rédaction** Pixel Image. ● **Secrétariat et administration** Mireille Theudes ● **Petites annonces** TCS - Petites annonces Tél. 03 87 69 18 18 - Fax 03 87 69 18 14 **Publicité** Événement Média: Pascal Bertevas Tél. 02 99 83 77 00 - Fax 02 99 83 77 01 - E-Mail : pbertevas@evenement-media.com **Abonnements** Infocentre - Tél. 03 87 69 18 18 Prix au numéro : 11 euros. Un an : 61 euros (sans les brèves) 80 euros (TCS + Cultivar). Prix valables en France, Luxembourg, Belgique et Suisse ● **Impression** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes 88000 Épinal. ● **Techniques Culturelles Simplifiées est éditée par** TB&A éditions - Amillé - 35240 MARCILLE-ROBERT société détenue par : Groupe ATC 50 %, P. Bertevas 25 %, F. Thomas 12,5 %, M. Theudes 12,5 % ● **CPPAP**: 0720 T 79776 - ISSN: 1294-2251 Dépôt légal: à parution.